

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JANVIER 2025

Délibération n°2025.01.002.B

Travaux d'impression des divers supports de communication de la communauté d'agglomération

LE NEUF JANVIER DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 décembre 2024

Secrétaire de Séance: Hassane ZIAT

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Gérard DESAPHY à Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à François ELIE,

Excusé(s):

Eric BIOJOUT, Monique CHIRON, Gérard DEZIER, Pascal MONIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250109-2025_01_02B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025

Publication : 13/01/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 JANVIER 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.01.002.B**

Rapporteur : Monsieur ANDRIEUX

TRAVAUX D'IMPRESSION DES DIVERS SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : CITOYENNETÉ FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Enjeux : [10801 -1) PARTICIPATION RESPONSABLE ET CITOYENNE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 12 : Consommation et production responsables

Pour les travaux d'impression de ses divers supports de communication (magazine communautaire, affiches, flyers et dépliants, etc.), la communauté d'agglomération de GrandAngoulême doit faire appel à des sociétés spécialisées.

Afin de satisfaire ce besoin, une procédure d'appel d'offres ouvert doit être lancée, en application des articles L2113-10, R2113-1, L2124-2, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20, du code de la commande publique, pour les travaux d'impression des divers supports de communication de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême.

La forme des contrats sera l'accord-cadre mono-attributaire par émission de bons de commande sur la base de prix unitaires, avec engagement sur un montant maximum par lot en application des articles R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du code de la commande publique.

L'accord-cadre est alloti et se décompose de la manière suivante :

N° du lot	Intitulé du lot	Montant maximum annuel
1	Impressions numériques urgentes	50 000 € HT
2	Impressions offset	150 000 € HT
3	Impression magazine	200 000€ HT

Les contrats prennent effet à compter de leur date de notification pour une durée ferme de quatre (4) ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250109-2025_01_02B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025
Publication : 13/01/2025

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer l'accord-cadre ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250109-2025_01_02B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2025
Publication : 13/01/2025